

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024\_075

Arrondissement d'Aix en Provence

**EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE**

COMMUNE  
DE  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

2024\_23\_DGS

**Arrêté portant délégation de fonction à  
Monsieur Benjamin LEGUEVACQUES**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 portant date d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020.

Vu le tableau du Conseil Municipal du 8 février 2024,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Monsieur Benjamin LEGUEVACQUES reçoit délégation de fonction pour tous les actes relatifs à la biodiversité.

**ARTICLE 2** : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature du conseiller municipal sera précédée de la mention « *par délégation du Maire* ».

**ARTICLE 3** : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**ARTICLE 4** : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de son affichage en mairie.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 février 2024.

Le Maire,

Jérôme MAROLHAC

